



Assurance chômage : C'est au patronat de payer ! Le jeudi 27 février, manifestons !

Dans la négociation en cours, les droits des demandeurs d'emploi sont violemment attaqués : intérimaires, intermittents du spectacle, travailleurs précaires de toutes sortes, le Medef et ses acolytes veulent vous faire payer la crise et la flexibilité à outrance, en baissant ou supprimant les droits.

Mobilisons-nous toutes et tous !

Le patronat, emmené par le Medef, argue que les caisses de l'Unedic, organisme gérant l'assurance chômage, sont en déficit ! Ce n'est pas étonnant vue la situation de l'emploi : le patronat a fait le choix de la flexibilité à outrance, c'est cette politique qui cause le déficit ! 51 % des entrées au chômage sont dues à des fins de CDD et d'intérim, et cela coûte 8 milliards d'euros, les ruptures conventionnelles pèsent pour 4,4 milliards alors que le déficit annuel de l'Unedic se monte à plus de 5 milliards d'euros : les comptes sont faciles à faire.

Le patronat veut désormais transférer le financement de la protection sociale aux chômeurs eux-mêmes et à l'Etat : c'est cela aussi le coût du capital que nous dénonçons !

Le Medef veut notamment :

- supprimer le régime des intérimaires (l'annexe 4) ;

- supprimer le régime des intermittents du spectacle (annexes 8 et 10) ;

- baisser drastiquement les allocations des plus précaires qui alternent petits boulots et chômage ;

- moduler les allocations à la baisse si le chômage baisse : comme si le demandeur d'emploi était responsable de sa situation ... ou bien il devra accepter n'importe quel petit boulot.

Cela est inacceptable !

Les privés d'emploi ont besoin aujourd'hui d'une amélioration d'un système qui n'est pas à la hauteur de la situation de l'emploi actuel. Il faut :

- indemniser plus longtemps, dans une situation où le chômage de longue durée explose (900 000 à 2,1 milliards en 3 ans),
- indemniser plus rapidement les primo demandeurs d'emploi qui peinent à se constituer les quatre mois indispensables pour accéder à une indemnisation ;
- augmenter la durée des droits des seniors dans un contexte où les employeurs ne veulent plus embaucher de salariés de plus de 50 ans.

Chaque salarié de ce pays a le droit, quand il est frappé, par le chômage, d'avoir une assurance chômage qui lui permette de faire face.

Le jeudi 27 février, à 14 H

Rassemblement devant le Medef

(avenue Bosquet) – Métro Ecole Militaire.